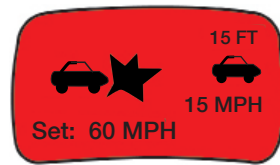


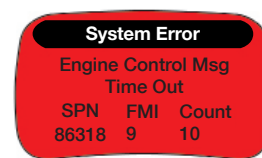
Avertissement de collision



Si le véhicule devant décélère, ou si vous roulez à une vitesse bien supérieure à celle du véhicule devant, le système agira de la façon suivante :

- Un symbole d'avertissement de collision s'affiche sur l'écran du tableau de bord.
- Une alarme sonore est émise.
- L'écran de l'afficheur devient rouge.
- Le contrôle du système de freinage, du moteur et du ralentisseur pourrait s'activer et freiner le véhicule si une vitesse ACC est programmée.
- Le conducteur doit aussi intervenir pour éviter la collision.
- Si le véhicule est équipé d'un système CMS, un freinage automatique peut être appliqué avant la collision.
- L'avertissement de collision est désactivé lorsque vous roulez à moins de 15 km/h.

Erreurs du régulateur de vitesse adaptatif (ACC) et du système de réduction de la vitesse d'impact :



Lorsqu'une défaillance survient dans le système, OnGuard n'émettra pas de signaux d'alarme et n'appliquera pas les freins. S'il y a une défaillance active, l'afficheur deviendra rouge et le code d'anomalie apparaîtra. Si cela se produit, faites inspecter le véhicule le plus rapidement possible (**le code d'anomalie doit être noté en vue du diagnostic**). Le régulateur de vitesse de votre véhicule, incluant le régulateur ACC et les systèmes CWC et CMS, n'émettra pas de signaux d'alarme et demeurera hors fonction jusqu'à ce que le code d'anomalie actif soit corrigé.

Conduite sécuritaire du véhicule

Le système de prévention des collisions OnGuard™ comprend de nombreux calculs de probabilité conçus pour vous signaler des situations de conduite potentiellement dangereuses et vous indiquer un intervalle de distance sécuritaire lorsque vous utilisez le régulateur ACC dans la plupart des environnements et des situations de conduite rencontrés quotidiennement. Parce que de multiples facteurs peuvent influencer sur les intervalles de distance sécuritaires, le conducteur doit également prendre certains aspects en considération : Lorsque vous conduisez un véhicule équipé du système de prévention des collisions OnGuard, il est très important de respecter ceci :

- Le système de prévention des collisions OnGuard doit uniquement être considéré comme une aide; il n'est pas conçu pour remplacer le conducteur en aucun temps.
- Tout comme les régulateurs automatiques de vitesse en général, le régulateur ACC ne doit pas être utilisé lorsque les conditions climatiques, la chaussée et d'autres facteurs requièrent de plus grands intervalles de distance et que vous devez demeurer en plein contrôle du véhicule. De telles conditions comprennent, sans s'y limiter, la neige, le grésil, la pluie, le brouillard, la glace, etc.

- Lorsque vous conduisez votre véhicule, adoptez des techniques de conduite sécuritaires. Le conducteur demeure en tout temps l'élément clé d'une conduite sécuritaire.
- Le système de prévention des collisions OnGuard est conçu uniquement pour agir sur le temps de réaction et de réponse. Le système de prévention des collisions OnGuard ne remplace pas le freinage du conducteur et doit être considéré seulement comme un système d'assistance au conducteur. Dans le cas où le système ACC requière l'activation des freins de base, le système OnGuard réduira la vitesse du véhicule de façon telle à aviser le conducteur d'une distance non sécuritaire et ainsi réduire les risques de collision ou à en réduire les dommages. Pour votre sécurité, le système ACC n'applique pas toute la force de freinage de manière à permettre au conducteur d'intervenir et de freiner le véhicule.

Limites du système

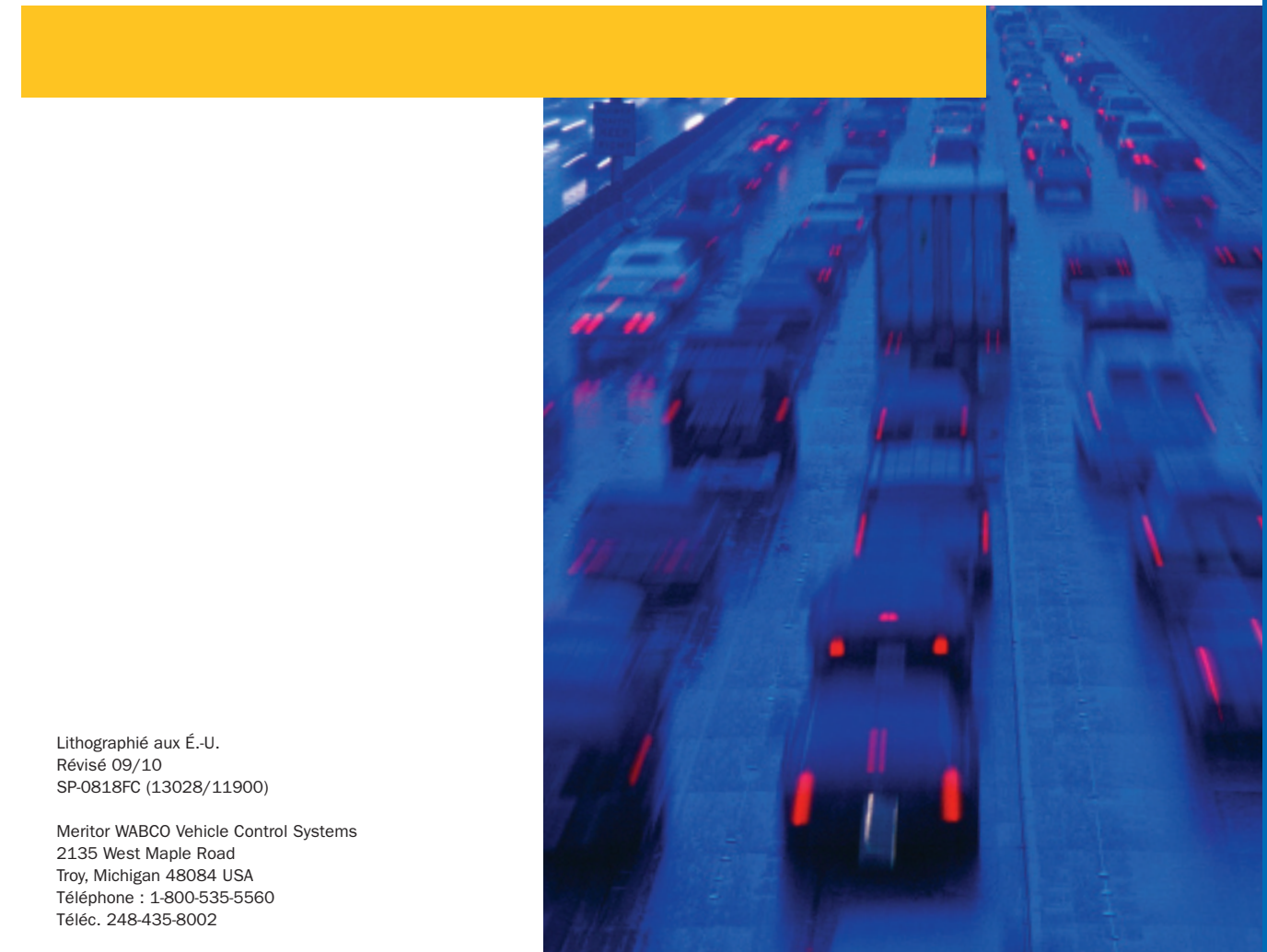
Le Système de prévention des collisions OnGuard s'active seulement en présence d'obstacles en mouvement à l'avant de votre véhicule; il ne fonctionne pas lorsque votre vitesse est inférieure à 24 km/h. En conséquence, le système de prévention de collisions OnGuard :

- Ne réagira pas et ne vous signalera pas la présence d'obstacles dont le mouvement n'a pas été détecté, de véhicules venant en sens inverse ni d'obstacles qui croisent votre chemin.
- Ne doit pas être utilisé si un ou les deux véhicules s'engagent ou circulent dans un virage prononcé. À cause de cela, l'utilisation du système ACC n'est pas recommandée sur les routes sinueuses.
- Ne doit pas être utilisé pour détecter de petits obstacles (p. ex. motocyclettes, cyclomoteurs, vélos, piétons, etc.)
- Le conducteur ne doit pas s'attendre à être averti de collision avec un véhicule qui roule dans une voie adjacente.

MERITOR WABCO

MERITOR WABCO

Conseils pour la conduite d'un véhicule équipé d'un système de prévention des collisions OnGuard™



Lithographié aux É.-U.
Révisé 09/10
SP-0818FC (13028/11900)

Meritor WABCO Vehicle Control Systems
2135 West Maple Road
Troy, Michigan 48084 USA
Téléphone : 1-800-535-5560
Télec. 248-435-8002

meritorwabco.com

©2009 Meritor WABCO Vehicle Control Systems
Meritor WABCO Vehicle Control Systems est un joint-venture d'ArvinMeritor™ et WABCO



Ce guide s'applique aux tracteurs équipés du système de prévention des collisions OnGuard™. OnGuard™ est un système de surveillance radar qui comprend le système d'avertissement de collision (CWS), le régulateur de vitesse adaptatif (ACC) et le système de réduction de la vitesse d'impact (CMS). OnGuard™ est un système qui aide le conducteur à détecter rapidement les situations de conduite potentiellement dangereuses et à y réagir promptement en cas de risques imminents de collision lorsque la distance du véhicule par rapport au précédent est insuffisante. Il ne vise en aucun temps à remplacer les manœuvres du conducteur. Vous, le conducteur, demeurez en plein contrôle de votre véhicule et devez en tout temps déterminer les manœuvres nécessaires pour assurer une conduite sécuritaire.

Système d'avertissement de collision (CWS)

Le système d'avertissement de collision (CWS) avertit le conducteur, par des signaux sonore et visuel, que la distance du véhicule précédent présente des risques de collision. Ce système vise uniquement à avertir le conducteur et n'intervient pas sur la vitesse à moins que le régulateur ACC ne soit engagé ou qu'une collision potentielle soit détectée par le système CMS. Le système d'avertissement ne peut être désactivé et demeure toujours en fonction lorsque le véhicule roule à plus de 24 km/h.

Régulateur de vitesse adaptatif (ACC)

Le régulateur de vitesse adaptatif (ACC) fonctionne de pair avec le régulateur automatique de vitesse afin de maintenir la vitesse de croisière lorsqu'aucun véhicule n'est détecté, et afin de maintenir une distance minimale avec le véhicule précédent lorsque celui-ci est détecté. L'intervalle de distance minimal est effectué en régulant la révolution moteur, le ralentisseur moteur et les freins de base sans que le conducteur n'intervienne. Lorsqu'il n'y a plus de véhicule détecté, la vitesse de croisière programmée se rétablit automatiquement.

Système de réduction de la vitesse d'impact (CMS)

Le système de réduction de la vitesse d'impact CMS est une fonction offerte en option avec le système de prévention des collisions OnGuard™. Ce système avertit le conducteur au moyen de signaux sonore et visuel situés sur le tableau de bord lorsque la distance par rapport au véhicule précédent présente des risques de collision. Si une collision risque de se produire et que le conducteur n'intervient pas pour réduire la vitesse du véhicule, le système actif de freinage OnGuard™ freine automatiquement le véhicule et applique le ralentisseur moteur et les freins de base, fournissant jusqu'à 0,35 Gs de force de freinage. Cette fonction de freinage automatique est conçue pour aider le conducteur à éviter une collision ou à en réduire sa force d'impact. Le conducteur doit réagir de manière adéquate lorsqu'il y a un avertissement de collision. Le système de prévention des collisions OnGuard™ fonctionne uniquement à une vitesse supérieure à 24 km/h.

Écran sur le tableau de bord

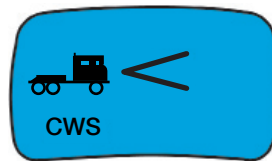
Couleur de fond de l'écran :

Bleu : mode de fonctionnement général lorsqu'aucun véhicule n'est détecté
Vert : véhicule détecté
Jaune : alerte de distance insuffisante, avertissement du système
Rouge : avertissement de risques de collision et écran de codes d'anomalie

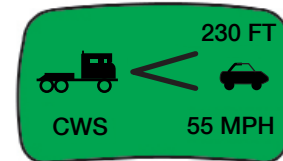
Modes de fonctionnement du régulateur de vitesse

Régulateur hors fonction :

Votre véhicule fonctionne normalement lorsque la vitesse du régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en fonction. Le système CWS est en fonction et émet des signaux visuel et sonore, et si le régulateur ACC n'est pas activé, la vitesse du véhicule n'est pas réglée. Si votre véhicule est équipé d'un système (CMS). Le système CMS est toujours activé à une vitesse de plus de 24 km/h et applique les freins et le ralentisseur moteur si la situation l'impose.



Régulateur de vitesse non programmé. Aucun véhicule détecté.

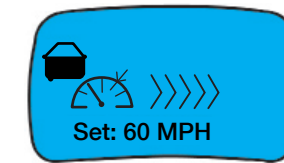


Régulateur de vitesse non programmé. Véhicule détecté à l'avant.

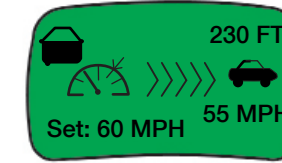


Régulateur de vitesse programmé :

Lorsque vous réglez une vitesse ACC à l'aide des contrôles de régulation de vitesse d'usine, la vitesse de croisière apparaîtra sur l'afficheur. Lorsqu'un véhicule est détecté devant vous, le système ACC tentera de maintenir votre vitesse, au besoin, pour garder une distance sécuritaire de trois secondes entre vous et le véhicule précédent. Lorsque les deux systèmes ACC et CWS sont en fonction, l'afficheur émettra des signaux visuel et sonore afin d'informer le conducteur des risques de collision, et le système agira sur les freins, le moteur et/ou le ralentisseur, au besoin, pour maintenir un intervalle de distance sécuritaire.



Régulateur de vitesse programmé. Régulateur ACC et système CWS activés. Aucun véhicule détecté à l'avant.



Régulateur ACC et système CWS activés et véhicule détecté à l'avant. Vous pourriez remarquer un léger freinage ou une légère perte de puissance ayant pour but de maintenir une distance de trois secondes entre vous et le véhicule détecté.

Nota : Lorsque le système ACC est activé, le conducteur peut reprendre les commandes du système de freinage, de l'accélérateur et du ralentisseur moteur en appuyant sur l'accélérateur. Ceci vous permet de réduire l'intervalle de distance entre vous et le véhicule précédent. Le système ACC peut aussi être désactivé en appuyant sur la pédale des freins, tout comme le régulateur de vitesse de croisière. Toujours faire preuve de prudence lorsque vous reprenez manuellement les commandes du système ACC en appuyant sur l'accélérateur, parce que vous pourriez créer un intervalle de distance non sécuritaire.



Avertissement de distance insuffisante avec le véhicule précédent

L'avertissement d'une distance non sécuritaire avec le véhicule précédent émet un signal sonore, et l'écran devient jaune si vous suivez un véhicule de trop près à une vitesse constante. Ce signal cesse lorsque vous réduisez votre vitesse en-dessous de celle du véhicule précédent et que la distance par rapport à ce dernier augmente. Un signal d'alarme sera également émis si le conducteur reprend les commandes du système ACC en enfonçant l'accélérateur lorsqu'il s'approche trop près du véhicule précédent. L'alerte d'intervalle de distance est désactivée (aucun signal d'alarme ne sera émis) lorsque le véhicule roule à une vitesse de moins de 24 km/h.

